DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2014 - 18H00

Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents :
Mesdames Marie Françoise MASSEÏ, Lucette ETTORI-AMARO, Marie Caroline MARSILJ-TOMI, Marina EVANGELISTI, Aurélie CANZEDDA, Elodie MARSILJ, Maryline SERPAGGI

Messieurs Pascal LECCIA (Maire), Paul BERNARDI, Camille ROSSI, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, François FRASSATI, René MOGGIA, François Jérôme SIMONETTI

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H 00 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. **Installation d'un nouveau conseiller municipal : Mr MOGGIA remplaçant de Mme LEONETTI démissionnaire**
2. **Approbation du compte-rendu du 27/06/2014**
3. **Nomination d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Mme LEONETTI : Mr SIMONETTI**
4. **Délégations du Conseil municipal au Maire**
5. **Déclaration d'intention d'aliéner**
6. **Demande de subvention pour la création d'un monument aux morts**
7. **Demande de subvention pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques pour la mairie**
8. **Ouverture de l'enquête publique pour le transfert de la voirie des lotissements Prunelli 2 et Rocade dans le domaine communal et désignation du commissaire-enquêteur**
9. **Demande de transfert de bail**
10. **Tarification de la cantine et de la garderie**
11. **Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe**
12. **Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe**
13. **Mise à jour du tableau des effectifs**
14. **Annualisation du temps de travail**
15. **Questions diverses**

---

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal : Mr MOGGIA remplaçant de Mme LEONETTI démissionnaire

Consécutivement à la démission de Mme Nathalie LEONETTI, membre de l'opposition, Mr le Maire souhaite la bienvenue à son remplaçant au sein du Conseil municipal, en l'occurrence Mr René MOGGIA, son suivant de liste. Celui-ci occupera également les fonctions d'élu à la Communauté de communes de la Vallée du Prunelli (CCVP) en lieu et place de Mme Nathalie LEONETTI.

Les documents afférents à cette décision seront transmis en Préfecture.

VOTE : 15 Pour

2. Approbation du compte-rendu du 27/06/2014

Conformément à l'article L2121 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le compte-rendu du 27/06/2014 est approuvé après qu'une modification ci-annexée ait été rajoutée concernant une intervention de Mme TOMI-MARSILJ relative à son vote lors de la proposition d'augmentation du tarif de l'eau.

"Mme Marie caroline Marsilj-Tomi a voté contre l'augmentation du tarif de l'eau pour le village. Elle a argumenté son vote en évoquant le fait qu'il était prématuré d'augmenter l'eau 3 mois après l'élection, qu'il était en un premier temps souhaitable que tout le village soit pourvu d'un compteur,que les forfaits octroyés à certains pour une faible somme soient augmentés et que les administrés qui jusqu'à présent ne payaient pas aient les mêmes obligations que l'ensemble de la population."

VOTE : 15 Pour

3. Nomination d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Mme LEONETTI : Mr SIMONETTI

Mr le Maire rappelle que Mme Nathalie LEONETTI avait été élu membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) par délibération n°002/007 de la séance du Conseil du 26/04/2014.

A la suite de sa démission, il convient de désigner un nouveau membre titulaire. Le Code des marchés publics (article L22-III) prévoit expressément qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO "par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste" et que "le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier".

La liste de Mme LEONETTI comprenait :
Mme LEONETTI Nathalie
Mr SIMONETTI François Jérôme
Mme SERPAGGI Maryline

La liste de Mme LEONETTI avait obtenu 1 siège.

Ainsi, Mr SIMONETTI devient membre titulaire en remplacement de Mme LEONETTI.

VOTE : 15 Pour

4. Délégations du Conseil municipal au Maire

Mr le Maire rappelle que lors de la séance du 5 avril 2014, le Conseil municipal a délégué à Mr le Maire, en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, les compétences concernant la passation des marchés publics, l'autorisation d'ester en justice et la signature des emprunts.

Or, d'autres délégations peuvent être attribuées au Maire afin d'améliorer le fonctionnement des services. Il s'agit notamment de "prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières" (8°), "d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme…" (15°).

Le Maire propose donc au Conseil de lui donner délégations pour l'ensemble des compétences prévus par l'article L2122-22 du CGCT.

VOTE : 15 Pour

5. Déclaration d'intention d'aliéner

Mr le Maire n'ayant pas encore reçu délégation du Conseil concernant les droits de préemption (délibération exécutoire après affichage et transmission au contrôle de légalité), il soumet au Conseil la déclaration d'intention d'aliéner reçu le 30/06/2014.

Il s'agit de la vente de la parcelle D1168 au lieu dit Pianiccia appartenant aux Consorts BIANCHETTI. La DIA a été transmise le 30/06/2014 par Maître Philippe ROMBALDI.

Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'exercice du droit de péremption par la commune. Il propose de ne pas préempter sur la vente de cette parcelle.

Les prochaines DIA pourront être signées par Mr le Maire et le Conseil sera informé des décisions ainsi prises.

VOTE : 15 Pour

6. Demande de subvention pour la création d'un monument aux morts

Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un monument avec apposition des émaux de nos soldats tombés lors de la grande guerre.

Il présente au Conseil le devis de Casa di Paese qui a réalisé le monument aux morts de la commune de Petreto.

Le montant du devis est de 29 973,80 € HT. Ce devis ne comporte pas les émaux.

Le montant total des subventions ne peut excéder 80 % du montant HT.
La commune dispose encore d'environ 80 000 € sur la dotation quinquennale 2010/2014.
Le Conseil général peut attribuer jusqu'à 45 %.

Il propose le plan de financement suivant :

Collectivité	Taux	Montant
Collectivité territoriale de Corse	40 %	11 989,52 €
Conseil général	40 %	11 989,52 €
Commune	20 %	5 994,76 €

A l'issue de cette présentation, Mr SIMONETTI intervient pour indiquer que ce projet ne constitue pas une priorité, approuvé en ce sens par Mme SERPAGGI. En revanche, Mme EVANGELISTI indique l'impératif de pouvoir utiliser les fonds prévus à la dotation quinquennale.

Mr MOGGIA considère quant à lui, que si le projet revêt une importance mémorielle, le report de son financement sur les exercices 2015 ou 2016 est préférable.

Par ailleurs, Mme MARSILJ-TOMI indique que le dossier du monument aux morts comprenait également la réfection d'émaux de portraits des 15 "poilus" de Cauro. Un devis établi à la demande de Mr ANTONA s'élève à 800,00 €.

Le dossier est mis au vote avec ce nouveau plan de financement rectifié avec le devis des émaux :
Le montant total des devis s'élève à 30 753,80 € HT.
Le plan de financement proposé est le suivant :

Collectivité	Taux	Montant
Collectivité territoriale de Corse	40 %	12 301,52 €
Conseil général	40 %	12 301,52 €
Commune	20 %	6 150,76 €

VOTE : 12 Pour / 2 Contre (Mr SIMONETTI et Mme SERPAGGI) / 1 Abstention (Mr MOGGIA)

7. Demande de subvention pour l'acquisition de matériels et logiciels informatiques pour la mairie

Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de construction d'un bureau en extension de la mairie. Ce bureau nécessite l'acquisition de matériel et de logiciel informatique.

Il présente au Conseil un devis d'acquisition de matériel informatique :

- Entreprise : Sarl PETRALEX – 2 ordinateurs de bureau avec 2 écrans – Montant du devis : 2 000,00 € HT (2 400,00 € TTC)

Budget : 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) – 7 000 €

Il présente au Conseil un devis d'acquisition logiciels :

- SITEC – logiciels Millesime – solution hébergée - Montant du devis : 7 666,00 € HT (9129,20 € TTC)

Montant total du projet : 9 666,00 € HT (11 529,20 € TTC)

Le montant total des subventions ne peut excéder 80 % du montant HT.

Il propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montant HT
Collectivité territoriale de Corse	40 %	3 866,40 €
Département de la Corse du Sud	40 %	3 866,40 €
Autofinancement	20 %	1 933,20 €
TOTAL		9 666,00 €

La dépense sera prévue au budget supplémentaire de la commune.

Mr SIMONETTI intervient pour marquer son opposition à la dépense qu'il juge peu utile. Ce à quoi Mr BERNARDI rétorque qu'en matière de dépenses inutiles, on est bien loin des projets pharaoniques des ses prédécesseurs notamment les 340 000 € de travaux prévus pour le stade (96 504,23 € à la charge de la commune de Cauro).

VOTE : 14 Pour / 1 Contre (Mr SIMONETTI)

8. Ouverture de l'enquête publique pour le transfert de la voirie des lotissements Prunelli 2 et Rocade dans le domaine communal et désignation du commissaire-enquêteur

Mr le Maire rappelle au Conseil que lors de la séance du 26 avril 2014, a été décidé le lancement de la procédure concernant le projet de transfert de la voirie des lotissements Prunelli 2 et Rocade dans le domaine communal.

Ce dossier nécessite une délibération du Conseil pour l'ouverture d'une enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur.

Ce sont des voies privées ouvertes à la circulation publique, régulièrement empruntées par un grand nombre d'usagers.
Il est proposé de classer ces voies dans le domaine public communal suivant la procédure du transfert d'office.

Mr BERNARDI établit un historique de ce dossier sur une période couvrant les 3 dernières années. Il indique que l'initiative de cette démarche a été celle du groupe d'opposition siégeant au sein du Conseil municipal et ce malgré les tentatives plus ou moins subtiles de récupération politique de la part de l'ancienne majorité.

En effet, c'est uniquement à l'issue du travail de concertation réalisé entre syndic et colotis, qu'a pu aboutir la rétrocession effective.
La nouvelle municipalité espère finaliser, dans les meilleurs délais, les initiatives dont elle a été à l'origine.

Mr le Maire complète cette intervention en insistant sur l'importance qu'il attache à la continuité géographique de la commune et que pour lui et son équipe, il n'existera jamais aucun clivage entre le village et la plaine.
Il considère comme un devoir moral que de traiter de matière équitable toutes les composantes du village en matière de voirie.
Mr le Maire rappelle que les lotissements de Prunelli 1 et Capitoro ont vu leurs voies et réseaux, par le passé, transférés dans le domaine public.
Les municipalités précédentes, sur ces 2 lotissements, ont fait supporter à la commune, des travaux d'assainissement, sans mener à son terme, la procédure de raccordement, qui aujourd'hui est en contentieux avec le SIVOM de la Rive Sud.

Mr SIMONETTI s'oppose fermement au transfert des voies et réseaux privés de Prunelli 2 et Rocade.

Mr MOGGIA partage le point de vue général, étant lui-même concerné en tant que résident du lotissement Prunelli 1.

VOTE : 13 Pour / 2 Contre

9. Demande de transfert de bail

L'ensemble du Conseil municipal estime que, compte-tenu de l'importance que revêt ce dossier pour l'occupation des espaces agricoles de la commune, un complément d'information s'avère plus que nécessaire, et de ce fait, décide l'ajournement de ce point de l'ordre du jour.

10. Tarification de la cantine et de la garderie

Mr le Maire propose le maintien des tarifs pour la garderie.
En revanche, vu le coût du repas facturé à la commune qui est de 4 € par enfant, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du ticket de cantine à 4 €.
Il attire l'attention des élus sur le fait que ce tarif ne prend en charge que le coût du repas, mais pas les charges de fonctionnement (personnel + charges courantes eau, électricité …).

Il constate également une perte de 15 à 16 repas par jour due à la gratuité, auquel il faut ajouter 0,50 € par repas. Cela représente un manque à gagner de 10 000 € à 12 000 € par an.

La proposition consisterait tout simplement à augmenter le prix du ticket à la hauteur du prix payé effectivement, soit 4 € au lieu de 3,50 € et à avoir une gestion beaucoup plus rigoureuse sur le nombre de repas journaliers.

Outre cette modification tarifaire, Mr le Maire indique l'impératif qui est fait à la commune, de passer d'une liaison chaude à une liaison froide pour les repas de la cantine, ce qui induit un coût de 12 000 € environ (acquisition réfrigérateur et four).
Cependant, ce surcoût n'aura aucune répercussion sur le prix du repas.

VOTE : 11 Pour / 2 Contre / 2 Abstentions

11. Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe

Mr le Maire informe le Conseil de son souhait de réorganisation du service administratif de la commune.

Il souhaite qu'un agent soit nommé responsable des services et présente l'organigramme qu'il souhaite mettre en place.

Il propose ainsi au Conseil de créer un poste de catégorie B, de rédacteur principal de 2ème classe, à 35 h hebdomadaire, à compter du 1er octobre 2014.

Mr le Maire insiste sur le besoin impératif d'un recrutement administratif supplémentaire au niveau d'une secrétaire de mairie pour pallier l'absence de Mme Béatrice COLONNA, en arrêt maladie. Après avoir constaté l'efficacité et le professionnalisme de Mme Anne-Sophie GADIN, Mr le Maire propose son recrutement dans les meilleurs délais et ce afin de mettre un terme définitif à certains dysfonctionnements.

VOTE : 12 Pour / 3 Contre (Mr SIMONETTI, Mme SERPAGGI, Mr MOGGIA)

12. Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Mr le Maire propose la régularisation administrative du poste de Mme Angélique MUDADO, sous contrat CDD depuis ans et qui donne satisfaction à son poste.

Il propose ainsi au Conseil de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, à 35 h hebdomadaire, à compter du 1er octobre 2014.

VOTE : 15 Pour

13. Mise à jour du tableau des effectifs

Après une présentation du tableau des effectifs par Mr le Maire, celui-ci soumet à l'approbation du Conseil municipal la composition des effectifs.

Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs en prenant en compte la suppression du poste d'agent de maîtrise, l'agent initialement affecté ne faisant plus parti des effectifs de la commune.

Le tableau des effectifs se présente ainsi :

Grade	Durée hebdomadaire	Nombre de postes	Service
Rédacteur principal de 2ème classe	35h00	1	Administratif
Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00	1	Administratif
Adjoint administratif de 1ère classe	35h00	1	Administratif
Adjoint administratif de 2ème classe	35h00	1	Administratif
Adjoint technique de 2ème classe	35h00	4	Voirie
Adjoint technique de 2ème classe	35h00	5	Cantine / Ecole

VOTE : 15 Pour

14. Annualisation du temps de travail

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer pour l'annualisation du temps de travail, pour régulariser les pratiques concernant le temps de travail des agents des services de la cantine et de l'école (Marie-Félicité PARDUCCI, Marie-Ange BRUSCHI, Ghislaine KERMARQUER, Agnès BRUN, Angélique MUDADO).

Calcul de l'annualisation du temps de travail

Temps de travail effectif à effectuer par un agent à temps complet : 1 607 h
Nombre de semaines de travail effectif : 36 semaines d'école, 2 semaines pendant les congés scolaires (1 semaine avant la rentrée de septembre et 1 jour avant chaque rentrée scolaire), 1 semaine supplémentaire en fonction des aléas soit un total de 39 semaines travaillées.

Actuellement, les agents effectuaient 37h par semaine et bénéficiaient de toutes les vacances scolaires.

Désormais le calcul s'effectuerait ainsi :
1607h/39 semaines = 41,20 h
Les agents devront donc effectuer 41,20 h pendant leurs semaines travaillées.

Mr le Maire indique qu'après consultation du Centre de gestion et la vérification par les textes de sa proposition, celle-ci s'avère en parfaite conformité avec les textes législatifs en vigueur. Le Comité technique paritaire sera saisi mais rien ne s'oppose à cette annualisation.

VOTE : 14 Pour / 1 Abstention (Mr SIMONETTI)

15. Questions diverses

Le Maire informe l'ensemble des élus que le régime indemnitaire des agents, instauré par la précédente municipalité sera débattu lors du prochain Conseil municipal, afin de tenir compte de la nouvelle réorganisation des services.

20h45 Fin du Conseil Municipal

La séance est levée.

Pascal LECCIA	Marina EVANGELISTI	François FRASSATI
Paul BERNARDI	Aurélie CANZEDDA	Elodie MARSILJ
Marie-Caroline MARSILJ-TOMI	Laurent LUCCHESI	Maryline SERPAGGI
Camille ROSSI	Antoine ANTONA	François Jérôme SIMONETTI
Marie-Françoise MASSEI	Lucette AMARO	René MOGGIA